



DELIBERATION

2026/07

COTISATIONS STATUTAIRES 2026

L'an deux mille vingt-six le 11 mars, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6, Représenté : 4, Votants : 10

Étaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT.

Étaient représentés : M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, M. Laurent MARLOT par Mme Adeline DUPONT, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Étaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

Monsieur le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache prévoit que la contribution des Communautés de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache est calculée au prorata du nombre d'habitants et invite le Comité syndical à fixer le montant de cette contribution, chaque année.

Considérant le budget prévisionnel du Pays de Thiérache au titre de l'année 2026, il est proposé de fixer le montant de la cotisation statutaire pour 2026 à 13,276 € par habitant, décomposé comme suit :

- 7,733 € pour le fonctionnement et plan d'actions 2026 du Pays de Thiérache ;
- 5,543 € pour le financement de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

Le nombre d'habitants est déterminé sur la base de la population INSEE 2025 et s'élève à 71025 habitants répartis comme suit selon les 4 Communautés de communes :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 26 655
- Communauté de communes des Trois Rivières : 20 881
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 16 712
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 6 777

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

FIXE ainsi le montant de la cotisation statutaire à 13,276 € par habitant pour l'année 2026 ;

PRÉCISE que le montant de la cotisation annuelle à verser à l'office de tourisme du Pays de Thiérache s'élève à 393 691,57 € ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des cotisations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Patrick DUMON

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260311-2026_07-DE